

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mmes BALLANGER, CAIVEAU, GIRAUD, HERVÉ, LINKA et MM. BAUDOIN, GIRAUD, LAURENT, MORAND, PELLETIER, ROCHÉ et VINET

Absente : Mme MITU

Absents excusés : Mme WITCZAK (Pouvoir à Mr LAURENT), Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Secrétaire de séance : Mmes GIRAUD et HERVÉ

Date de convocation : 24 octobre 2024

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 30 septembre 2024, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mr le Maire demande l'accord aux conseillers municipaux pour l'ajout du point à l'ordre du jour, concernant le renouvellement de la convention d'occupation précaire pour des terres, à Mr Christian GARNIER. Les élus sont favorables

1°) CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CONVENTION CADRE POUR SERVICES DU CENTRE DE GESTION, DELIBERATION CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE, DELIBERATION POUR PROTECTION SOCIALE MAINTIEN DE SALAIRE

Mr le Maire indique aux conseillers municipaux que le CDG 17 a décidé de mettre en place une convention-cadre pour toutes les missions facultatives qu'il peut apporter auprès des collectivités affiliées, au lieu d'avoir une convention à faire à chaque besoin de mission facultative comme c'est le cas actuellement.

Le Conseil Municipal est favorable à cette convention-cadre et autorise Mr le Maire à la signer.

Mr le Maire indique que le contrat groupe d'assurance statutaire via le CDG 17 arrive à échéance au 31.12.2024. Il indique que ce contrat permet aux collectivités d'avoir un dédommagement pour les salaires versés aux salariés en cas d'arrêt maladie ainsi que la prise en charge des frais en cas d'accidents de travail. Mr le Maire fait part du nouveau contrat proposé par le CDG 17 à/c du 1.1.2025 avec un coût légèrement inférieur à celui actuel avec franchises identiques.

Le Conseil Municipal est favorable pour adhérer à ce nouveau contrat et autorise Mr le Maire à le signer.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place par le CDG 17 d'un contrat groupe prévoyance maintien de salaire à/c du 1.1.2025 et qu'un dossier a été déposé au Comité Social Territorial du CDG 17 pour la

participation employeur. Le CST se réunissant que fin novembre et les agents ayant dû dénoncer leur contrat actuel, il serait opportun de prendre une première délibération pour l'adhésion de la Commune à ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce contrat groupe et autorise Mr le Maire à le signer.

2°) CITY-STADE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT SUITE ACCORD ANS

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a eu un accord de 70,12 % du montant HT par l'Agence Nationale du Sport, pour le city-stade.

Mr le Maire indique qu'il serait opportun de faire une demande de subvention complémentaire auprès du Département pour arriver aux 80 % de subventions.

Le Conseil Municipal est favorable pour qu'une demande de subvention soit faite au Conseil Départemental et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

3°) DEVIS SDEER POUR HORLOGES ECLAIRAGE PUBLIC

Il est indiqué qu'il n'y a pas d'éclairage sur le quartier : Avenue de Saintonge – Rue Pierre Loti – Route de Villenouvelle jusque chez Mr Monges. Une demande d'intervention sera transmise au SDEER.

Mr le Maire rappelle les problèmes d'allumage de l'éclairage public depuis le printemps sur la Commune qui génèrent un mécontentement important de la population. Il indique qu'il a pris contact avec le SDEER et que Mme Chatillon s'est déplacée pour discuter du problème.

Il s'avère que les 12 pendules actuelles sur la Commune ne sont pas toutes de la même génération et certaines nécessitent des déplacements pour les régler. Désormais, ces déplacements sont facturés 142 € par intervention. Pour éviter cela, il est possible de changer les 8 horloges plus anciennes afin de pouvoir les régler via application sur mobile.

Mr le Maire fait part du devis du SDEER pour ces nouvelles horloges qui se chiffre à 1 113,89 € en restant à charge pour la Commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer ces 8 horloges et accepte le devis du SDEER.

4°) DEFENSE INCENDIE : NOUVEL EMPLACEMENT A MONTRICHARD ET AVENANT CONVENTION

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la visite des lieux d'implantation des futures citernes incendie avec la RESE, Mr Ludovic ETOURNEAU souhaiterait changer la parcelle d'implantation de celle à Montrichard, Parcelle AI 1 au lieu de AI 4.

Mr Mazière réalisateur du schéma DECI en concertation avec le SDIS, a donné son aval pour le nouveau lieu.

Mr le Maire indique qu'un avenant à la convention initiale sera à établir.

Le Conseil Municipal est favorable pour la nouvelle implantation et autorise Mr le Maire à signer l'avenant n° 1 avec Mr Ludovic ETOURNEAU.

5°) ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES IRRECOURVABLES PAR LA TRESORERIE

Mr le Maire fait part du récapitulatif fourni par la Trésorerie concernant des impayés de 2006 et 2013 pour 46 €.

Le Conseil Municipal est favorable pour les mettre en non-valeur.

6°) CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE – MR GARNIER Christian

Mr le Maire indique que la convention faite pour deux ans est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire d'en prévoir une nouvelle, vu que les terrains continueront à être loués.

Le Conseil Municipal décide de faire une nouvelle COP pour deux ans – 2024 et 2025 avec Mr GARNIER Christian et autorise Mr le Maire à la signer.

7°) MANIFESTATIONS A VENIR

Cérémonie du 11.11 à 10 h puis vin d'honneur à la Salle de la Soie.

Repas des aînés le 11.11 à partir de 12h. 78 inscrits. Présence nécessaire le 10.11 à 18h pour mise en place des tables. Présence le 11.11 à 9h45 aux monuments pour les élus.

Repas du personnel le vendredi 13.12 au soir.

Pot des bénévoles le mardi 17.12 à 18h30.

Vœux du Maire le 10.01.2025 à 19h30.

8°) QUESTIONS DIVERSES

Dossier DETR – Subvention Etat

Mr le Maire fait part de la circulaire préfectorale pour les demandes de subventions DETR à faire cette fin d'année.

Le Conseil municipal indique qu'il n'y aura pas de dossier à déposer.

RPI

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier recommandé de la commune de La Vergne indiquant la décision de leur conseil de sortir du RPI. Conséquence : le bus scolaire ne passera plus à la Vergne. Risque de perte d'enfants dans les écoles de Landes et Essouvert.

Information Licence IV

Mr le Maire fait part du souhait de Mme LAFORE de vendre sa licence IV au prix de 15 000 €.

Si achat par la Commune, formation nécessaire par une personne privée et obligation de tenir un débit de boissons ponctuellement.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir cette licence.

La séance est levée à 22h12.